

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION OU SUBSTITUTION** tous les biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

AITI : 2 ha 60 a 65 ca : Lieudit Albucciette: Section B n° 75(Sub B) – Lieudit Castellanaio: Section B n° 864 – Lieudit Chiaragioli: Section B n° 481(Sub B) – Lieudit Monte brianco: Section B n° 500(Sub B) – Lieudit Quercie ritondo: Section B n° 471-635 – Lieudit Stretta: Section A n° 340

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Bois et maquis

N.B. :

-*B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)

ALERIA Lot 1 : 0 ha 15 a 00 ca : Lieudit Castelluccio: Section A n° 714p

Classification dans un document d'urbanisme : Zone A au P.L.U. de la Commune

Nature : Prairie naturelle

N.B. :

-*p : Partie d'une parcelle dont la superficie est à parfaire après document d'arpentage.

-ALERIA Lot 2 : 2 ha 04 a 80 ca : Lieudit Castelluccio: Section A n° 714p

Classification dans un document d'urbanisme : Zone A au P.L.U. de la Commune

Nature : Prairie naturelle

N.B. :

-*p : Partie d'une parcelle dont la superficie est à parfaire après document d'arpentage.

ALERIA Lot 3 : 98 a 65 ca : Lieudit Margine: A n° 803

Classification dans un document d'urbanisme : Zone A au P.L.U. de la Commune

Nature : Prairie naturelle et bois

Bâti : Abri à fourrage d'une superficie d'environ 300m²

Les lots seront attribués dans leur totalité ou séparément sous réserve concomitante de l'attribution des **lots 1, 2 et 3** (Surface totale des lots 1, 2 et 3 : **3 ha 18 a 45 ca**).

BORGO : 83 a 60 ca : Lieudit Buonanotte: Section C n° 782[140]

Classification dans un document d'urbanisme : Zone A au PLU de la Commune

Nature : Bois

CROCE : 2 ha 16 a 61 ca : Lieudit Presa: Section C n° 190 – Lieudit Rondo: Section D n° 281-282-283-288 – Lieudit Sotto alle tretti: Section B n° 106

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Bois et Châtaigniers

Bati : Séchoir à châtaignes d'une superficie d'environ 26 m² plus étage mansardé

FELCE : 27 a 96 ca : Lieudit Chioselle : Section A n° 805[775]

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Maquis et anciens jardins en friche

LANO : 20 ha 71 a 00 ca : Lieudit Aja alla guda: Section B n° 462(Sub BB)-463 – Lieudit Colle delle case: Section B n° 30-31 – Lieudit Culettole: Section A n° 120 – Lieudit Culitallone: Section B n° 472(Sub B) - Debiale: Section A n° 76(Sub A) – Lieudit Fontana: Section B n° 210-212 – Lieudit Fuculine: Section B n° 302 – Lieudit Ladiola: Section B n° 547 – Lieudit Lociacchie: Section B n° 15 Lieudit Loncastello: Section B n° 475 – Lieudit Loscitello piscina: Section B n° 438 – Lieuidt Orto alle cadue: Section B n° 267 – Lieudit Padula: Section B n° 530[257] – Lieudit Pietra furenta: Section A n° 92 – Lieudit Pozzatello: Section B n° 421 – Lieudit Pusatojo: Section B n° 303 – Lieudit Serra piana: Section A n° 95(Sub A) – Lieudit Sotto l orte: Section B n° 259-262-263-264 – Lieudit Stgetta: Section A n° 136 – Lieudit Zilivra: Section B n° 294

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : Bois, maquis et jardins

N.B. :

-*B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)

LUCCIANA : 2 ha 66 a 16 ca : Lieudit Barbaninca: Section A n° 1008-1009– Lieudit Lago: Section BC n° 84

Classification dans un document d'urbanisme : Zone N au P.L.U. de la Commune (A-1008-A 1009)

Zone 1AUb en partie et Zone UBb en partie au P.L.U. de la Commune (BC-84)

Nature : Friches et sol

Bâti : Lot de copropriété représentant une cave au sous-sol côté Nord d'une maison d'habitation.

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

Pouvant être attribué dans sa totalité, en partie ou séparément sous réserve de l'attribution concomitante de la totalité

SAN-GAVINO-D'AMPUGNANI : 2 ha 63 a 60 ca : Lieudit Pentalotrave: Section C n° 110 - Lieudit Suale: Section C n° 64
Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)
Nature : maquis et de chênes

SANTO-PIETRO-DI-TENDA : 4 ha 48 a 87 ca : Lieudit Junca: Section G n° 440-441-442-443-444-447-448-449-908-910-911
Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)
Nature : oliviers, terres et maquis
Bâti : Pallier réhabilité
Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

Publication effectuée en application de l'article R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **LOCATION** tous les biens désignés ci-après dont elle dispose au travers d'une C.M.D (Convention de Mise à disposition).

BAIL SAFER :

PRUNELLI DI FIUMORBO : 2 ha 96 a 59 ca : Lieudit Santino : Section D n° 347
Nature : Prairie
Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune
Pour la période restant à courir du 01/01/2023 au 31/12/2025.

TAGLIO-ISOLACCIO : 3 ha 77 a 63 ca : Lieudit Faggiola : Section A n° 4p-13-436-437-440-1132p
Nature : friches et anciens vergers
Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)
N.B. :
-*p : Partie d'une parcelle dont la superficie est à parfaire après document d'arpentage.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de la SAFER CORSE par mail au Siège social : direction@safer-corse.com.

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **25/11/2022**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **12/12/2022** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Route du Stade – Lieudit Petraolo – 20215 VESCOVATO

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du 24/11/2022 l'heure 00H01 : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.